

## GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU : COMMENT ANIMER LE DIALOGUE TERRITORIAL ?

*La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par le Parlement et le Conseil européens, et le SDAGE, s'imposent à tous les programmes « eau » et nécessitent, désormais, une approche concertée des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.*

*Sur le terrain, ce travail de concertation avec les acteurs se joue à l'échelle des bassins versants, dans le cadre des SAGE, et des contrats territoriaux.*

*Ce contexte amène les animateurs et les techniciens en charge des programmes de gestion de l'eau à mettre en place des démarches de concertation entre des acteurs aux intérêts différents sur un même territoire :*

- ✓ *conduire avec ces divers acteurs un diagnostic partagé de la situation observée sur le territoire,*
- ✓ *animer un dialogue : les faire travailler ensemble au regard d'objectifs communs d'intérêt général, les faire participer à une gestion commune des ressources de leur territoire.*

*La posture et les pratiques professionnelles des animateurs et techniciens s'en trouvent modifiées, faisant d'eux des « animateurs-médiateurs » incontournables de ce dialogue territorial.*

*Cette formation vous propose de découvrir les principes du dialogue territorial et les techniques pour mettre en œuvre des actions de concertation sur vos territoires d'intervention.*

### Les objectifs de la formation

- **Identifier comment concevoir un dispositif de dialogue territorial** : Identifier les principaux éléments d'une démarche de dialogue territorial : les principes, les étapes du processus, l'organisation des acteurs concernés.
- **Etre en mesure d'animer le travail collectif** : Découvrir et s'approprier des méthodes de travail permettant à un groupe d'acteurs de s'accorder sur un projet commun : faciliter la compréhension mutuelle des besoins, au sein d'un groupe d'acteurs du territoire dont les intérêts divergent, notamment par les techniques de l'écoute active.
- **Identifier le rôle de l'animateur dans un processus de dialogue territorial** : posture, fonctions, légitimité.

### A qui s'adresse cette formation ?

La formation s'adresse aux salariés des structures compétentes dans le domaine de l'eau en charge de la préparation et de la conduite de « programme eau », et en particulier aux techniciens de rivières et animateurs (SAGE, contrats territoriaux, programmes re-sources...), et par extension aux techniciens des organismes consulaires et aux salariés d'associations.

Exemple de témoignages des participants à la première session de formation réalisée en 2010 sur les bassins de la Vienne, de la Gartempe et du Clain sur le département de la Vienne :

« L'évolution des politiques de l'eau oblige à traiter des sujets multithématiques de plus en plus complexes. Seul un travail de médiation et de concertation entre les divers acteurs permet de mener à bien ce type de projets multithématiques au regard d'objectifs d'intérêts généraux, notamment ceux de la DCE. »

« La formation met à disposition une boîte à outils de la médiation. Elle permet d'identifier les différentes instances et étapes d'un processus de concertation, d'acquérir les techniques d'une écoute active aidant à comprendre les positions de chacun et analyser leurs besoins, d'appréhender la gestion des conflits. »

« Les modalités pédagogiques utilisées, jeux de rôle, mises en situation, aident à l'appropriation du contenu de la formation et à faire le parallèle avec nos réalités de terrain. »

Les participants à ces sessions de formation se réunissent aujourd'hui dans le cadre d'un réseau d'échanges de pratiques et d'expériences dans le domaine du dialogue territorial.

## Organisation

**6 journées de formation  
échelonnées d'avril à juin 2017**

**Module 1 : jeudi 13 et vendredi  
14 avril 2017**

**Module 2 : lundi 22 mai et  
mardi 23 mai 2017**

**Module 3 : jeudi 29 et vendredi  
30 juin 2017**

**Qu'est-ce que le dialogue territorial ?** A quoi ça sert ? Définitions, enjeux, objectifs.

**Les bases du dialogue territorial :** les principes de la négociation raisonnée et des approches participatives.

**Le diagnostic initial :** identification des acteurs et de leurs préoccupations. Les conditions nécessaires au dialogue : reconnaissance et compréhension mutuelle.

**Elaboration d'un dispositif de dialogue territorial :** définition d'un cadre général d'action, création d'instances de dialogue et de décision ; liens avec la population et avec les experts.

**Conception des réunions de dialogue territorial :** planification des temps forts du travail collectif : de la présentation initiale à la recherche de solutions.

**Animation des réunions de dialogue territorial :** écoute active et régulation des échanges : techniques et outils au service de l'animateur.

**Le positionnement de l'animateur :** fonctions de l'animateur, évolution de sa légitimité, rapports avec les différents acteurs (commanditaires, partenaires, décideurs...).

## Coût de la formation

Le coût pédagogique de cette formation est pris en charge intégralement par les partenaires financiers. Cependant, restent à la charge des participants leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

## Modalités d'inscription

**Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint  
au plus tard le 20 mars 2017.**

Un courrier de confirmation vous parviendra en retour,  
vous précisant tous les renseignements pratiques nécessaires.

La formation se déroulera à Bordeaux (lieux à préciser).

**Pour toute information complémentaire**, contactez :

Marie ERAUD : 05 49 09 64 92  
ou  
Stéphanie FORTIN : 05 49 09 64 92

Avec le soutien financier de



**Formation « Animer le dialogue territorial »**

**NOM et Prénom :** .....

**STRUCTURE :** .....

**Fonction ou qualité :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tél :** ..... **Courriel (obligatoire):** .....

Les séquences de formation auront lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

- Je m'inscris à la formation « Animer le dialogue territorial » sur 6 jours  
(13 et 14 avril 2017; 22 et 23 mai 2017; 29 et 30 juin 2017)

Suite à la réception de votre inscription, vous recevrez un courrier de confirmation, précisant tous les renseignements pratiques nécessaires.

Précisez l'adresse à laquelle vous envoyer les courriers (si différentes de celle ci-dessus) :

.....  
.....  
.....

- **Bulletin à retourner pour le 20 mars 2017**

*par courrier :*

Ifrée – 405 route de Prissé La Charrière - 79360 VILLIERS-EN-BOIS

*ou par courriel :* [stephanie.fortin@ifree.asso.fr](mailto:stephanie.fortin@ifree.asso.fr)